

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUN 2018**

Délibération : **N° 2018-06- 74**
 OBJET : **AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR UNE DEROGATION AUX
REGLES DU TRAVAIL DOMINICAL**
 Nomenclature : **6.1.9**

En exercice : 29 membres

Présents : 20

Pouvoirs : 8

Absent : 1

Votants : 28

Délibération comportant :

Annexe : /

Le vingt-cinq juin deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix huit juin deux mille dix huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Lionel BROSSAULT, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Gil RANNOU, Catherine HENRY donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Michel RINCE donne pouvoir à Lionel BROSSAULT, Damien CLOUET donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL, Alain BLANCHARD donne pouvoir à Hélène JALIN, Christian LEMARCHAND donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Le membres absent : Chantal PERRUCHET

Rapporteur : Monsieur Thierry GICQUEL

La Direction Régionale des entreprises de la concurrence de la consommation du travail des Pays de Loire sollicite l'avis du conseil municipal de Treillières pour déroger aux règles du travail dominical le dimanche 02 septembre 2018 pour huit personnels du magasin Décathlon situé Zone de Ragon à Treillières dans le cadre de l'organisation de son évènement sportif dénommé VITALSPORT.

Cette demande a été transmise le 04 juin 2018 par la préfecture à la Mairie de Treillières. Les services de la Préfecture sollicitent cet avis avant le 29/06/2018.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'EMETTRE un avis favorable pour une dérogation aux règles du travail dominical pour le dimanche 02 septembre 2018.

Délibération adoptée par 22 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 6.

Abstentions : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN, Christian LEMARCHAND

Pour extrait conforme.

Treillières, le 25 juin 2018
 Le Maire, Alain ROYER

Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20180625-2018-06-74-DE
 Date de réception : 28/06/2018
 Date de réception préfecture : 28/06/2018

